

Modification législative—Loi

gouvernement est totalement erroné lorsqu'il dit dans cette Chambre, monsieur le Président, tout particulièrement le ministre de la Justice (M. Crosbie), lorsqu'il a dit aux députés hier que le gouvernement antécédent, le gouvernement libéral n'avait fait aucun travail dans ce dossier. Comme nous le savons, monsieur le Président, les documents du conseil des ministres ne sont pas à la disposition du nouveau ministre. Alors il est aucunement en mesure d'accuser les autres députés, le gouvernement du passé, de ne pas avoir fait du travail préparatif dans ce dossier. Il ne le sait pas. Et il y a une chose qui est sûre, monsieur le Président, lui ne sait pas ce que le gouvernement du passé a fait, mais nous, nous voyons que lui le ministre n'a rien fait du tout.

[Traduction]

M. Nunziata: Monsieur le Président, vous savez sans doute qu'à l'époque où il siégeait à l'assemblée législative de l'Ontario, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) s'est battu sans relâche pour obtenir des droits égaux pour les femmes, les minorités visibles, les personnes âgées et démunies de notre société. Le député sait que dans le cadre du compromis constitutionnel adopté en 1982 et qui a abouti à la constitutionnalisation de la Charte des droits et libertés, il avait été convenu qu'on retarderait de trois ans l'application de l'article 15 afin de permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de vérifier en profondeur leurs législations respectives. Ce délai devait permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de modifier leurs lois respectives pour qu'elles soient conformes à l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

● (1200)

Le député de Glengarry-Prescott-Russell a siégé à l'assemblée législative de l'Ontario. Il a, je l'ai dit, combattu avec acharnement pour défendre les droits des minorités. Il sait que le gouvernement de l'Ontario n'a à peu près rien fait pour modifier ses lois à la lumière de la Charte en général et de l'article 15 en particulier. Le gouvernement de l'Ontario s'est contenté de publier un document de 400 pages sur les questions qui prêtent à controverse. Il est à blâmer de n'avoir pas su modifier les lois provinciales pour assurer à tous ses citoyens une complète égalité.

J'aimerais poser au député de Glengarry-Prescott-Russell la question suivante: à son avis, le gouvernement de l'Ontario a-t-il montré suffisamment d'empressement à apporter aux lois de cette province les modifications nécessaires au regard de l'article 15 de la Charte?

M. Boudria: Voilà une excellente question, monsieur le Président. Nous sommes tous conscients, j'en suis sûr, que les provinces ont joué en l'occurrence un rôle majeur. Je trouve cependant que celles-ci auraient dû en profiter pour confirmer leur engagement à l'égard des minorités, des femmes et de tous ceux qui sont désavantagés, financièrement ou autrement, ou qui subissent une forme de discrimination. Je sais que le gouvernement de l'Ontario ne s'est pas soucié de promouvoir la cause de l'égalité autant qu'il aurait dû le faire. Il a effectivement publié et diffusé un document très complet, et cette démarche ne diffère guère de celle que le gouvernement fédéral adopte à l'heure actuelle. C'est un sujet chaudement discuté et qui prête à controverse. Voilà pourquoi le gouvernement a choisi de renseigner la population sur les questions

importantes et d'attendre sa réaction. Il devra faire davantage s'il veut vraiment examiner en profondeur les libertés et droits fondamentaux des gens.

On peut juger du degré de civilisation d'une société à la façon dont celle-ci traite ses minorités et ses défavorisés, et non pas à la façon dont elle traite ses élites. Toutes les sociétés, qu'elles soient civilisées ou non, ont leur élite. Ce qui distingue les sociétés dites civilisées, c'est la façon dont elles traitent leurs minorités. Il faut avoir le courage de nous pencher sur le sort de nos minorités et accepter de prendre des décisions difficiles. Des décisions difficiles en matière de promotion sociale, par exemple.

Nous avons constaté la répugnance du gouvernement de l'Ontario à aborder cette question. Le gouvernement de l'Ontario n'a rien fait, remettant toujours à plus tard les mesures de promotion sociale. Tout ce qu'il a fait pendant des années, c'est faire preuve d'indécision. Le gouvernement de l'Ontario s'est montré en l'occurrence le parfait modèle de l'indécision.

[Français]

M. le vice-président: Une dernière question; le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) au sujet de sa dernière réponse; je me demandais si le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés... Dans la table des matières, on ne retrouve pas du tout la Loi sur les langues officielles, et je me demande si le député pourrait nous donner ses impressions ou son point de vue: pourquoi le gouvernement n'a pas jugé bon de présenter la Loi sur les langues officielles comme loi essentielle aux groupes minoritaires dont il faisait mention? Et, comme on le sait, au Canada, la langue c'est important. C'est un sujet de controverse pour bien des régions. J'aimerais donc lui demander si, à son avis, il existe une raison majeure pour laquelle le gouvernement aurait évité ou n'aurait pas pensé d'inclure la Loi sur les langues officielles dans le projet de loi C-27.

M. Boudria: Monsieur le Président, tout d'abord, je devrais féliciter l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour tout le travail qu'il a fait dans le domaine des langues officielles. Je vois des députés de l'autre côté qui réagissent un peu de façon différente au sujet de ce dossier. Même les députés conservateurs sauront tout le travail qui a été fait dans le domaine des langues officielles par l'ancien président du Comité de la politique et des programmes de langues officielles. Et, si les députés d'arrière-ban du parti conservateur sont insatisfaits, ils peuvent participer au débat.

Monsieur le Président, je voudrais juste dire brièvement qu'il est évident que la primauté des langues officielles doit être rafferme et l'honorable député d'Ottawa-Vanier a soulevé ce point plusieurs fois dans un projet de loi public qu'il a présenté à la Chambre, et j'aurais espéré que le gouvernement aurait saisi cette occasion pour justement raffermer ce dossier.